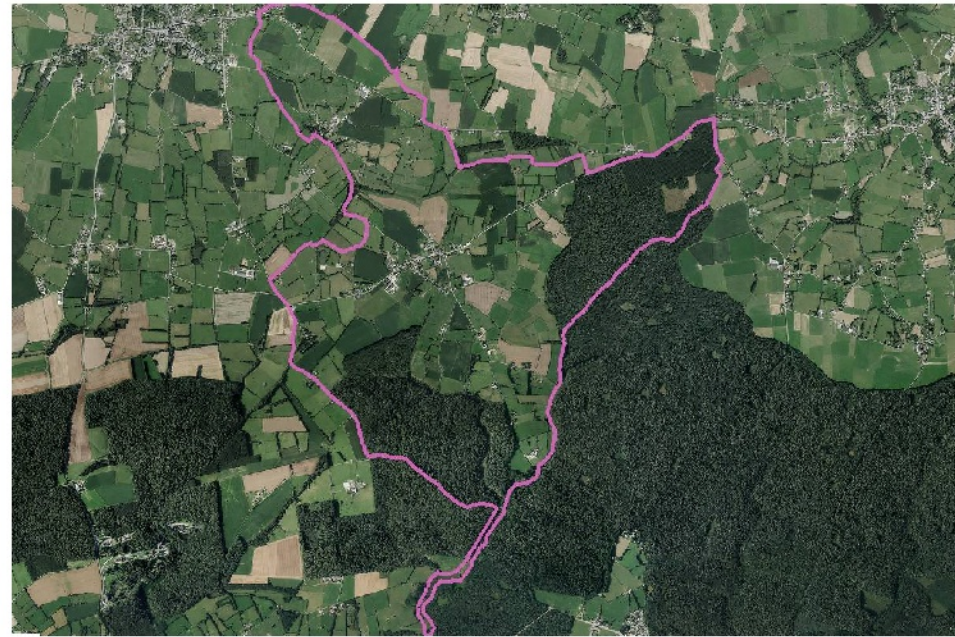


Commune de CLAIRFAYTS 59148



Carte Environnementale



Pour information

PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Direction Départementale des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 05/11/2014

Sources : Géomatiques Statistiques
(C) Cadastre / PA - Ddpt
Email : ddtm59@nord.gouv.fr

LEGENDE

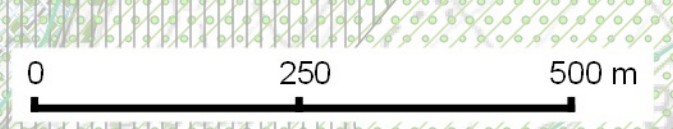
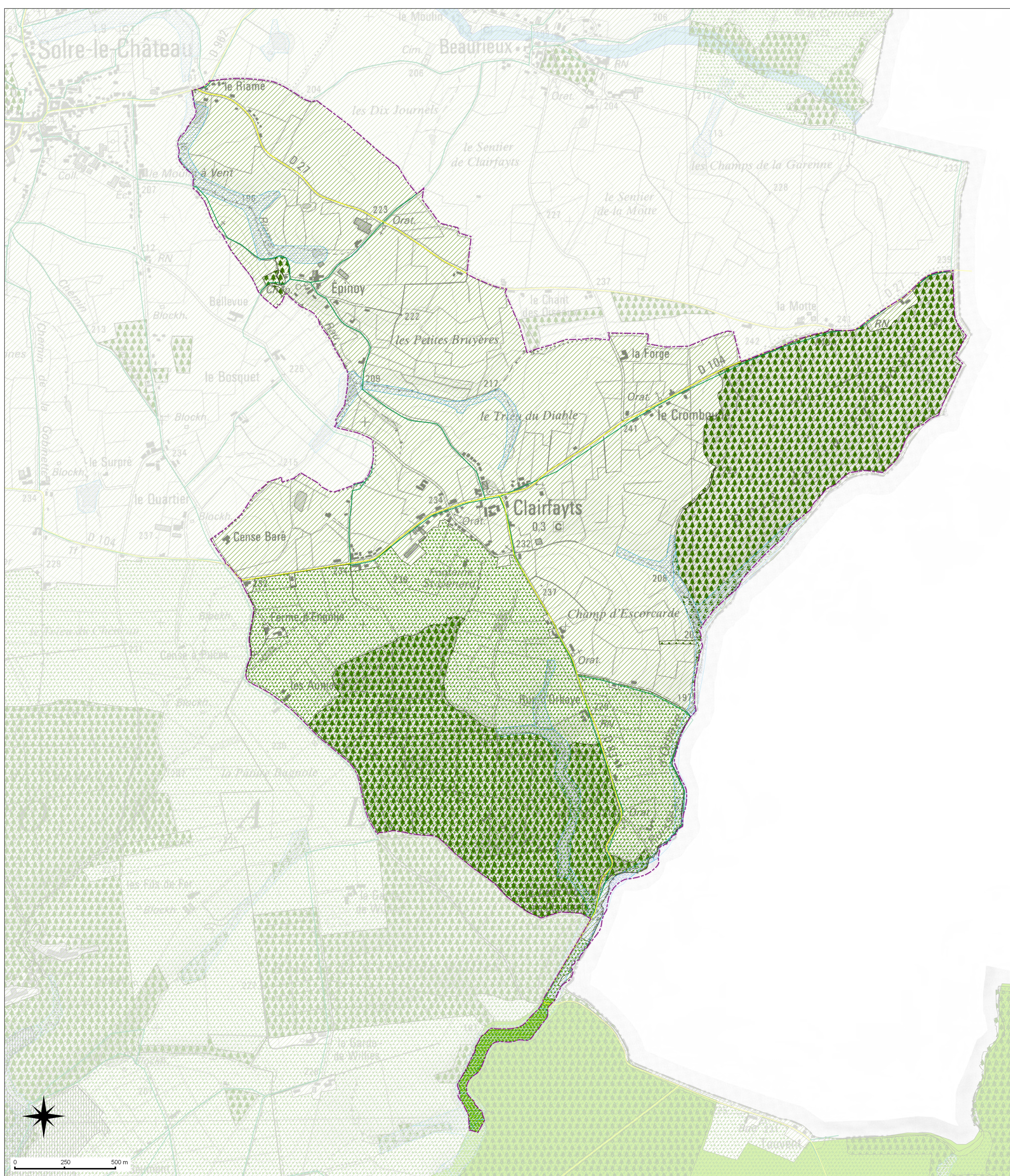
Contour de commune

Infrastructure

Route Départementale
Voie Bruyante -Secteur de Bruit
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
Source : C.GI 59

Patrimoine Naturel

ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional
Natura2000 : ZPS, ZSC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC) Source : Dreal



Annexes

Zones à dominantes humides du SDAGE

Les documents départementaux (SDAGE, PADD et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau prévoient les zones humides en ce qui concerne notamment sur la carte des zones à dominantes humides annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE.
La représentation des Zones à Dominantes Humides du SDAGE (1/50 000) est donc, soumise à titre indicatif, et offre la collectivité afin de se rapprocher du SDAGE pour obtenir les délimitations des zones humides (1), ainsi que les prescriptions de préservation.
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Les objectifs sont la connaissance permanente ainsi que la préservation des espèces végétales, animales et marines, leur habitat et leur milieu et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il a 2 types de Znieff et cet inventaire de présence géographique est en cours de modernisation.
- Type I : secteurs de biodiversité ou espèces remarquables, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et tram routiers plus de 5000 véhicules par jour,
- les routes de chemin de fer classées de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer classées de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun de plus de 100 autobus ou camion par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (des publications de l'acte d'autorisation d'exercice publique ou inscrit en emplacement réservé dans le PLU ou l'urbanisme d'un projet d'intérêt général).